

**GRIPPE :
IL CONVIENT DE PREVOIR DES SOLUTIONS GLOBALES**

A l'occasion du lancement de la campagne de vaccination contre la grippe, la Ministre A. BUZYN a signé ce jeudi une charte avec 7 ordres de santé pour promouvoir la vaccination des professionnels.

La volonté de mieux anticiper et coordonner les acteurs va dans le bon sens.

Pour autant, il convient d'aller au-delà pour éviter de connaître cette année encore les plus de 11 000 décès parmi les personnes âgées de l'épisode grippal de 2017-2018.

L'AD-PA rappelle en ce sens que la première des préventions est de passer suffisamment de temps auprès des personnes âgées pour les informer, les orienter et les accompagner dans leurs démarches.

La seule vaccination des professionnels ne peut à elle-seule suffire.

L'AD-PA insiste par ailleurs largement, comme les années passées, sur le fait qu'il convenait de se préoccuper tout autant de la situation des personnes âgées vivant à domicile qu'en établissement.

L'AD-PA attend donc également de l'Etat qu'il prévoit le renforcement des équipes professionnelles, à domicile comme en établissement, pour mieux mettre en œuvre les dispositifs de prévention et éviter les recours inutiles aux urgences.

L'AD-PA demande que des réunions de suivi de l'évolution des données épidémiologiques soient régulièrement organisées sur la période hivernale.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : 01 55 12 17 29

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :



@AssociationADPA

<https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>

<http://ad-pa.blogspot.fr/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées